

**8994/21**

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

QUINZIÈME LÉGISLATURE

**SÉNAT**

SESSION ORDINAIRE DE 2020-2021

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 10 juin 2021

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 10 juin 2021

**TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE  
L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION**

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un suppléant du conseil  
d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie  
et de travail (Eurofound) pour les Pays-Bas**





Conseil de  
l'Union européenne

Bruxelles, le 8 juin 2021  
(OR. en)

8994/21

SOC 305  
EMPL 220

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU CONSEIL portant nomination d'un suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) pour les Pays-Bas

---

## DÉCISION DU CONSEIL

du ...

**portant nomination d'un suppléant  
du conseil d'administration de la Fondation européenne  
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound)  
pour les Pays-Bas**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75<sup>1</sup>, et notamment son article 4,

vu les listes de candidatures présentées au Conseil par les gouvernements des États membres et par les organisations de travailleurs et les organisations d'employeurs,

---

<sup>1</sup> JO L 30 du 31.1.2019, p. 74.

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 9 avril 2019<sup>1</sup>, du 25 juin 2019<sup>2</sup>, du 8 juillet 2019<sup>3</sup> et du 16 septembre 2019<sup>4</sup>, le Conseil a nommé les membres et les suppléants du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) pour la période allant du 1<sup>er</sup> avril 2019 au 31 mars 2023.
- (2) L'organisation syndicale CES a présenté une candidature pour un siège à pourvoir,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>1</sup> JO C 135 du 11.4.2019, p. 1.

<sup>2</sup> JO C 216 du 27.6.2019, p. 1.

<sup>3</sup> JO C 232 du 10.7.2019, p. 3.

<sup>4</sup> JO C 314 du 18.9.2019, p. 2.

*Article premier*

Est nommée suppléant du conseil d'administration de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 31 mars 2023:

II. REPRÉSENTANTS DES ORGANISATIONS DE TRAVAILLEURS

Pays	Membres	Suppléants
Pays-Bas		M <sup>me</sup> Lottie VAN KELLE

*Article 2*

Le Conseil procède ultérieurement à la nomination des membres et des suppléants non encore désignés.

*Article 3*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

La présente décision est publiée, pour information, au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à ..., le

*Par le Conseil*

*Le président*

---